



**AGENDA**  
de la Démocratie  
**2013**

1<sup>ère</sup> EDITION

**FRIEDRICH  
EBERT**   
**STIFTUNG**

**Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)**

Quartier 'Les Cocotiers' - Rue Amelco  
08 B.P. 0620 Tri Postal  
Cotonou - République du Bénin

Tél : +229 213 027 89

Fax : +229 213 032 27

E-mail: [info@fes-benin.org](mailto:info@fes-benin.org)

Internet : [www.fes-benin.org](http://www.fes-benin.org)

Représentant Résident : Constantin Grund

## Remerciements

Toute notre gratitude

aux auteurs :

M. Maxime Bruno Akakpo

M. François Awoudo

Mme. Claire Houngan Ayémonna

M. Siméon Dossou

Prof. Christophe Kougniazondé

M. Mamadou Koulibaly

à l'équipe de coordination :

M. Ralmeg Gandaho

M. Rufin B. Godjo

Mme. Julia Verena Klein

M. Conrad Steinhilber

et à toutes les personnes qui, d'une manière ou  
d'une autre, ont contribué à la réalisation de cette  
1<sup>ère</sup> édition de l'Agenda de la démocratie.



## Avant-Propos

Si la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) avait auparavant élaboré un Agenda de la presse et de la communication, avec le concours de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) et l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT), dans l'objectif de renforcer le rôle des médias dans la consolidation de la démocratie, cette année, elle en a élargi les thèmes à un public plus diversifié et ce, afin de ne pas circonscrire le débat relative à la démocratie aux seules questions de la liberté de la presse.

L'Agenda, désormais intitulé "Agenda de la démocratie" abordera ainsi des sujets plus variés sur la vie politique au Bénin. A mon sens, pour cette année 2013, deux évènements importants marqueront la scène politique nationale:

D'une part, les questions relatives à la réforme de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI), continueront d'alimenter les débats tant des acteurs politiques que de la société civile. Cette situation est d'autant des plus souhaitées car elle sera le gage de l'amélioration de l'instrument garantissant la crédibilité des élections à venir.

D'autre part, les évènements qui ont révélés de vifs débats entre les titulaires du pouvoir et l'opposition se sont accumulés en 2012, sans nul

doute, ils continueront également cette année de retenir l'attention des citoyens, qui attendent surtout des deux camps qu'ils trouvent un consensus pour résoudre les grands enjeux politique, économique et social auxquels le Bénin est confronté.

Pour cette première édition de l'Agenda de la démocratie, les thèmes retenus portent sur des réflexions divers allant du rôle du Franc CFA dans le développement économique de l'Union Economique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), à la problématique de la prise en compte du genre dans les instances de décision, en passant par la question de la pluralité syndicale en Afrique ou encore l'accès des acteurs politiques aux médias, une réflexion sur l'amélioration des partis politiques au Bénin, pour terminer sur une note concernant la reddition des comptes dans la gestion des affaires publics.

L'objectif est avant tout de susciter des débats constructifs auprès de nos lecteurs. C'est dans cet esprit que je forme à toutes et à tous, tous mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2013!

**Constantin Grund**  
**Représentant Résident**

## Réfléchir – Agir - Participer

L'objectif à l'arrière-plan des activités à caractère international de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est de promouvoir la démocratie et le développement, de contribuer à la paix et à la sécurité et de veiller à ce que la mondialisation soit socialement équitable. A travers ses projets dans plus de cent pays, la FES contribue à la mise en place et au renforcement des institutions publiques et de la société civile. La promotion de la démocratie et de la justice sociale, du développement économique et social, des libertés syndicales, et le plaidoyer en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes sont au cœur de son action.

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, la FES dispose de sept bureaux respectivement basés au Bénin, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Mali, au Nigeria et au Sénégal. La FES appuie les efforts régionaux de coopération en matière de sécurité, de durabilité écologique et de progrès social. A travers son réseau mondial de bureaux et de partenaires, la FES organise des débats et des discussions sur les problèmes et les défis environnementaux actuels. Au nombre de ses partenaires, on peut citer les partis politiques, les syndicats, les Organisations Non Gouvernementales, les groupes de réflexion, les universités et les institutions étatiques.

Pour qu'une démocratie fonctionne harmonieusement, il faut une sphère publique éclairée, et des concepts politiques durables. A travers l'analyse des questions et défis stratégiques, la FES aide à baliser le terrain pour des discussions publiques en Allemagne et partout dans le monde. La FES donne aussi des conseils aux politiciens et aux syndicats dans leurs efforts visant à trouver des solutions politiques viables. Dans ce cadre, les idéaux et les valeurs de la social-démocratie que sont la liberté, la justice et la solidarité demeurent sa préoccupation première.

A travers les discussions avec les experts, les ateliers et les conférences aux niveaux national, régional, continental et mondial, la FES rassemble des personnalités clés du monde politique, syndical, académique, des affaires et de la société civile en vue de promouvoir une discussion approfondie sur les questions politiques contemporaines. Les consultations politiques de la FES, son rôle d'interface entre le monde universitaire et celui de la pratique politique permettent aux acteurs politiques de prendre des décisions fiables.

## Friedrich Ebert



Friedrich Ebert est l'un des plus importants leaders historiques du Parti Social Démocrate allemand (SPD) et Président de la République de Weimar entre 1919 et 1925.

Né le 04 février 1871, ce fils de tailleur de Heidelberg fait ses études élémentaires puis devient apprenti bourellier. Durant son année de compagnonnage en 1899, il entre au SPD et milite dans l'organisation syndicale des bourelliers. Il s'installe en 1891 à Brême, où il pratique d'abord son métier avant de devenir hôtelier. En 1893, il est embauché comme rédacteur au quotidien «Bremer Bürger-Zeitung», qui est l'organe local du SPD. Moins d'un an plus tard, il est élu secrétaire du parti. De surcroît, il assume la présidence du syndicat des bourelliers brêmois et il est investi d'un mandat au parlement du Land.

En 1905, Friedrich Ebert déménage pour Berlin où il est élu à la direction nationale du SPD. Agé de 34 ans, il en est le plus jeune membre et est chargé des questions organisationnelles. En 1912, Ebert entre au Reichstag. Le SPD fête alors son plus grand succès électoral et devient le plus grand groupe parlementaire. Durant la première guerre mondiale, Ebert, Président du SPD depuis 1913, tente en vain de maintenir la cohésion au sein de son parti, alors que l'octroi de crédits de guerre provoque des dissensions importantes avec les ailes radicales.

Après l'abolition de la monarchie, Ebert assume brièvement la fonction de Chancelier impérial durant la révolution de novembre 1918. Il parvient à faire obstacle à la mise en place d'un système de conseil sur le modèle soviétique et impose l'élection d'une assemblée nationale démocratique. Il se prononce ainsi clairement pour le parlementarisme en dépit des résistances internes au sein du SPD et soutient un ordre social pluraliste et libéral.

Président de la République, Friedrich Ebert doit gérer un certain nombre de crises à partir de 1919. Des coalitions gouvernementales éclatent, la situation économique est tendue et des meurtres politiques empoisonnent l'atmosphère. Afin de protéger la constitution parlementaire de l'État, Ebert prend également des décisions impopulaires et est même la cible d'une campagne de calomnie. Son intime et intacte conviction est que «la démocratie a besoin de démocrates».

# Janvier

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 <i>Nouvel An</i>	2	3	4	5	6
7	8	9	10 <i>Fête des Religions Traditionnelles</i>	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24 <i>Jour du Maouloud</i>	25	26	27
28	29	30	31			



# Février

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

# Mars

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8 Journée Internationale de la Femme	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

# Avril

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1  <i>Lundi de Pâques</i>	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

# Mai

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1 <i>Fête du Travail</i>	2	3 <i>Journée de la Liberté de la Presse</i>	4	5
6	7	8	9 <i>Jour de l'Ascension</i>	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20 <i>Lundi de Pencôte</i>	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

# Juin

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

# Juillet

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9 <i>Jour du Ramadan</i>	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

# Août

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1  <i>Fête Nationale au Bénin</i>	2	3	4
5	6	7	8  <i>Jour du Ramadan</i>	9	10	11
12	13	14	15  <i>Jour de l'Assomption</i>	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

# Septembre

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
						Journée de la Démocratie
16	17	18	19	20	21	22
23   30	24	25	26	27	28	29



# Octobre

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15 <i>Jour de la Tabaski</i>	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

# Novembre

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1  <i>Jour de la Toussaint</i>	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

# Décembre

2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23   30	24   31	25 <i>Jour de Noël</i>	26	27	28	29

# LE FRANC CFA : FACTEUR DE BLOCAGE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ?

*Par Mamadou Koulibaly*

*Ancien Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, Président du Parti Liberté et Démocratie pour la République, et d'Audace Institut*

En théorie, les pays ayant des difficultés pour stabiliser les prix arriment leur monnaie à une autre possédant une réputation de stabilité, l'objectif étant de bénéficier de la réputation de la monnaie ancre. Ce qui implique que le pays en quête de réputation accepte de suivre les politiques macroéconomiques du pays dont la monnaie est choisie. Les pays de l'UEMOA ont fait ce choix en liant leur monnaie au franc français et aujourd'hui à l'euro.

Mais de plus en plus, l'arrimage du franc CFA à l'euro et les fondements même de la zone CFA sont durement critiqués. Non seulement le franc CFA a une histoire singulière puisqu'il a été créé par le Général de Gaulle le 25 décembre 1945 selon l'article 3 du décret 45-01 36, avec la publication du texte dans le journal officiel français le 26 décembre de la même année, mais il ne parvient pas à sortir les pays membres du sous-développement.

La présente réflexion tente de répondre à la question suivante : le franc CFA est-il un facteur de blocage

pour le développement économique des pays de l'Afrique de l'Ouest ?

Pour répondre à cette interrogation, nous présenterons dans un premier temps, les principes fondamentaux de la Zone Franc. Dans un second temps, il s'agira de montrer que le franc CFA est un facteur de blocage pour le développement économique des pays membres.

## **1. Les principes fondamentaux de la zone franc**

La zone CFA ou Zone Franc, se divise en trois sous-régions monétaires dirigées par trois banques centrales respectives : l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) est dirigée par la BCEAO (Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest) et regroupe le Niger, le Togo, le Sénégal, le Mali, le Bénin, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire; la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) est dirigée par la BEAC (Banque des Etats d'Afrique centrale) et regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad; enfin, la BCC (Banque centrale des Co-

mores) dirige la politique monétaire de la République Fédérale Islamique des Comores.

La zone franc est née de la volonté initiale d'isoler l'empire colonial du marché international et de créer un espace préférentiel après la crise de 1929. Elle a été institutionnalisée le 9 septembre 1939, lorsque dans le cadre de mesures liées à la déclaration de guerre, un décret instaura une législation commune des changes pour l'ensemble des territoires appartenant à l'empire colonial français. La zone Franc, en tant que zone monétaire caractérisée par une liberté des changes, est formellement créée.

Les principes fondamentaux de la zone franc sont au nombre de quatre :

- a) La fixité des parités avec la monnaie d'ancrage : la parité des monnaies de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants.
- b) La garantie de convertibilité illimitée du Trésor français : la convertibilité des monnaies émises par les différents instituts d'émission de la Zone franc est garantie sans limite par le Trésor français.

- c) La libre transférabilité : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone. A l'intérieur de chaque sous-zone, et entre chaque sous-zone et la France, les transferts de capitaux sont en principe libres.
- d) La centralisation des réserves de change : elle apparaît à deux niveaux puisque les Etats centralisent leurs réserves de change dans chacune des deux Banques centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les banques centrales africaines sont tenues de déposer, auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une fraction de leurs réserves de change (50 % pour les avoirs extérieurs nets de la BCEAO et 60% jusqu'au 30 juin 2008, 55 % jusqu'au 30 juin 2009 et ensuite 50% pour la BEAC). Depuis 1975, ces avoirs bénéficient d'une garantie de change vis-à-vis du DTS.

## **2. Le franc CFA est un facteur de sous-développement des pays de l'Afrique de l'Ouest**

**En premier lieu, les principes de la zone franc constituent des écueils au développement économique des pays de l'UEMOA.**

D'abord la parité fixe. Les arguments favorables à la fixité du change sont contrecarrés par l'existence de chocs réels et nominaux, intérieurs et extérieurs. Des économies fortement exposées à des chocs comme les pays de la zone franc, ont intérêt à stabiliser l'économie par la flexibilité de change. Dans le cas de chocs externes, le taux de change flexible neutralise les effets des chocs. Dans le cas de chocs internes réels (comme la sécheresse), il permet de stabiliser le produit national réel. Le taux de change flottant permet théoriquement une autonomie de la politique monétaire et joue un rôle de stabilisation automatique. Le régime de change fixe a pour conséquence de ne pas s'adapter aux réalités économiques. Le franc CFA fort à la suite de l'euro encourage les importations au détriment de l'activité interne et conduit au déficit de la balance commerciale. Les productions locales deviennent moins compétitives à l'exportation par rapport à celles des pays hors zone euro. Le revenu des exportations de matières premières africaines facturées en dollars (affaibli), diminue conséquemment. Dans ce cas, les activités de substitution d'importation perdent de la compétitivité notamment pour les activités concurrencées par la contrebande venant du Nigeria.

Ensuite la libre transférabilité. Cette disposition favorise la fuite des capitaux. Selon Hugon (1999, p.99), on estime l'hémorragie des capitaux hors UEMOA à 3 milliards de francs en 1991, à 4,6 milliards en 1992 et à 5 milliards de francs durant les 6 premiers mois de l'année 1993. Les placements spéculatifs effectués en francs CFA en France entre janvier 1990 et juin 1993 s'étaient élevés à 928,75 milliards de francs CFA, soit environ 1,416 milliards d'euros. Le montant des transferts sans contrepartie des ménages non africains sortis des PAZF en direction de la France et le reste du monde est passé de 89 millions de dollars (en 1970) à 434 millions de dollars (en 1993).

Enfin, que dire de la convertibilité illimitée ? Pour les petites économies que sont les Pays Africains de la Zone Franc, il n'est pas bon d'avoir des monnaies convertibles. La Tunisie par exemple a une politique qui s'appuie sur le maintien de contrôles des capitaux, c'est-à-dire sur une « convertibilité » partielle de la monnaie ; certaines opérations sur les mouvements des capitaux avec l'extérieur restent soumises à restrictions. Cela permet à la Banque Centrale de conserver une certaine marge de manœuvre sur sa politique intérieure. La Chine, en raison des créances douteuses de son système bancaire, ne libéralise pas

son marché des changes pour rendre sa monnaie librement convertible sous peine de faire peser des risques importants sur la croissance économique chinoise. Le Naira n'est pas une monnaie convertible pourtant le Nigeria est un géant économique ; la Roupie également n'est pas convertible pourtant l'Inde est une puissance économique. La convertibilité du franc CFA est d'autant plus virtuelle que les francs CFA de la BCEAO et ceux de la BEAC ne sont pas convertibles entre eux, ce qui n'encourage pas le développement des échanges entre les deux zones. Au contraire, les mécanismes de la zone franc facilitent les relations financières et commerciales entre la métropole et les territoires, tout en supprimant le risque de change entre les deux monnaies (euro et franc CFA).

**En deuxième lieu, le franc CFA pérennise l'économie de rente et entame la compétitivité extérieure.**

Au sein de l'UEMOA, l'uranium représente 50% des exportations du Niger, le cacao 33% des exportations de la Côte d'Ivoire ou le phosphate 25% des exportations du Togo. Comparés aux pays hors zone franc, les pays de la zone franc ont peu diversifié leurs exportations. La part des produits primaires dans les exportations est restée autour de 90%. La balance

commerciale des pays de la zone franc est souvent lourdement déséquilibrée en faveur de la France : en 1998, le déficit s'élevait à 387 millions de franc français pour la Côte d'Ivoire, 540 millions pour le Gabon et 935 millions pour le Cameroun, pour ne citer que le cas de quelques pays riches de la zone franc. L'appartenance à la zone franc a privilégié l'assimilation d'une élite au modèle occidental ; elle a peut-être favorisé l'extraversion des économies.

**En troisième lieu, le franc CFA encourage le recours à l'endettement extérieur**

On constate au sein des pays de la zone CFA, une grande instabilité des taux de croissance. Le franc CFA n'a pas permis de combattre la pauvreté des populations. Pour atténuer cette pauvreté, l'aide française est venue comme une bouée de sauvetage. En effet, les pays de la zone franc sont des principaux bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement française. En 1997, ils ont reçu environ la moitié de l'APD bilatérale française aux pays d'Afrique subsaharienne, ce qui représente 23% des apports bilatéraux de la France aux pays en développement (6,50 milliards de francs sur 27,80 milliards de francs d'aide bilatérale en 1997). Ils sont quasiment tous devenus des pays pauvres très endettés.

### **En quatrième lieu, la faible intégration économique**

Les exportations de la zone UEMOA en direction de cette zone représentent 12% et 10% pour les importations. Les avantages présentés aux Africains sont quant à eux des plus artificiels : outre l'attrait des investissements directs à l'étranger (IDE), le franc CFA est censé épargner les risques de change avec la zone euro et donc faciliter l'accès au marché unique européen. En théorie, les entreprises des pays de l'Euroland, peuvent profiter de la liberté de transfert en vigueur dans la zone euro-africaine, pour s'implanter dans la zone. Dans les faits, le franc CFA encourageait l'intégration économique avec la puissance de tutelle, et, dans une moindre mesure, avec le reste du monde. Après des dizaines d'années de coopération en vue de l'intégration des économies membres, la zone franc regroupe encore des pays très hétérogènes et qui n'ont pas les mêmes chances, qui ne disposent pas tous des mêmes ressources, qui ne sont pas tous également sensibles aux mêmes chocs. Le PIB par tête de la Côte d'Ivoire (574) , en 2007, est 3,7 fois plus grand de celui du Niger (155), 4, 2 fois plus grand que celui de la Guinée Bissau (134). Celui du Benin (324) 2 fois plus grand que celui du Niger.

### **En cinquième lieu, le bilan au niveau macroéconomique n'est pas satisfaisant**

Lorsqu'on compare les taux de croissance du PIB des pays africains de la zone franc et des pays hors zone, il apparaît que les années 60 et 70 sont marquées par des résultats supérieurs pour les pays de la zone franc (5% contre 4,4%) alors qu'il y a inversion au cours de la décennie 80, plus précisément entre 1985 et 1991(1% contre 3,7%), sur l'ensemble des trois décennies, les résultats sont, en revanche, comparables. Sur les 15 États de la zone franc, 10 sont classés parmi les pays les moins avancés, 3 parmi les pays à faible revenu (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire) et 2 parmi les pays à revenu intermédiaire (Gabon, Guinée Equatoriale). Les pays comme l'Algérie (159 milliards de dollars), , l'Angola (85,8 milliards de dollars), l'Ethiopie (30,9 milliards de dollars), le Kenya (32,4 milliards de dollars), le Maroc (91,7 milliards de dollars) , le Nigeria (206,7 milliards de dollars), le Soudan (65,9 milliards de dollars), , la Tanzanie (22,4 milliards de dollars), la Tunisie (43,9 milliards de dollars), pour ne citer que ces pays, ont chacun un PIB réel supérieur à celui de la Côte d'Ivoire (le premier en termes de PIB réel en 2010 de la zone franc avec 22,4 milliards de dollars) .



Selon le rapport du PNUD (2007,2008), l'indice de développement humain (2005), pour les PAZF est égal à 0,468 (moyenne) contre 0,493 (moyenne) pour l'Afrique subsaharienne.

Les pays de la zone franc en général demeurent marqués par des structures peu favorables à la croissance : manque d'infrastructures, marchés rudimentaires, secteurs industriels ébauchés, faiblesse de l'environnement institutionnel, mauvaise gestion des secteurs public et privé. Dans ces économies, les logiques distributives l'emportent sur les logiques productives. Dans l'ensemble, le secteur « moderne » est à haute ou moyenne intensité capitalistique ; il est souvent en situation de marché protégé.

Beaucoup d'entreprises se sont développées dans un climat protectionniste.

### **En sixième lieu, le sous-développement financier et le mimétisme monétaire des pays de l'UEMOA**

Les Pays africains de la zone franc sont obligés de pratiquer la même politique que les Européens au regard de leurs arrangements monétaires. Or, chaque continent ou pays a son histoire monétaire ; ce qui influence d'ailleurs sa politique monétaire. Dépourvus de politique monétaire autonome, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont un système bancaire peu proactif dans le financement de l'économie. La faiblesse des crédits à l'économie est frappante en zone franc en général : 9% du PIB dans la CEMAC, 17% dans l'UEMOA. Ce taux est de 35% du PIB au Brésil, 37% en Inde, 65% en Tunisie et 120% en Chine. Le crédit bancaire ne facilite pas la formation du capital car il finance plutôt les affaires commerciales d'import-export.

# DÉC/JAN

## 2012/13

« Le Franc CFA est in fine géré à Francfort en fonction de critères n'ayant aucun rapport avec les préoccupations des économies africaines. »

(M. Serge Michailof, ancien fonctionnaire de la Banque Mondiale)

<b>31</b> Lundi	<b>1</b> Mardi <span style="color: red;">Nouvel An</span>				
<b>2</b> Mercredi	<b>3</b> Jeudi				
<b>4</b> Vendredi	<table border="1"><tr><td data-bbox="791 1487 1106 1599"><b>5</b> Samedi</td><td data-bbox="1106 1487 1426 1599"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1599 1106 1783"><b>6</b> Dimanche</td><td data-bbox="1106 1599 1426 1783"></td></tr></table>	<b>5</b> Samedi		<b>6</b> Dimanche	
<b>5</b> Samedi					
<b>6</b> Dimanche					

*DÉC/JAN*

*2012/13*


JAN

2013

**7** Lundi

**8** Mardi

**9** Mercredi

**10** Jeudi

Fête des Religions  
Traditionnelles

**11** Vendredi

**12** Samedi

**13** Dimanche

*JAN*  
*2013*


*JAN*

*2013*

**14** Lundi

**15** Mardi

**16** Mercredi

**17** Jeudi

**18** Vendredi

**19** Samedi

**20** Dimanche

*JAN*

*2013*


JAN

2013

21 Lundi

22 Mardi

23 Mercredi

24 Jeudi *Jour du Maouloud*

25 Vendredi

26 Samedi

27 Dimanche



*JAN*

*2013*


# JAN/FÉV

« L'histoire démontre que la liberté d'esprit n'a pas pu se développer nulle part sans liberté politique. »

(Fredrik Cygnaeus)

2013

<b>28</b> Lundi	<b>29</b> Mardi	
<b>30</b> Mercredi	<b>31</b> Jeudi	
<b>1</b> Vendredi	<b>2</b> Samedi	
	<b>3</b> Dimanche	

*JAN/ FÉV*

*2013*


*FÉV*

*2013*

**4** Lundi

**5** Mardi

**6** Mercredi

**7** Jeudi

**8** Vendredi

**9** Samedi

**10** Dimanche

*FÉV*

*2013*


*FÉV*

*2013*

**11** Lundi

**12** Mardi

**13** Mercredi

**14** Jeudi

**15** Vendredi

**16** Samedi

**17** Dimanche

*FÉV*

*2013*


*FÉV*

*2013*

**18** Lundi

**19** Mardi

**20** Mercredi

**21** Jeudi

**22** Vendredi

**23** Samedi

**24** Dimanche



*FÉV*

*2013*


# LA PROBLEMATIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DECISION

*Par Claire Houngan Ayémonna*

*Magistrat, Présidente de la Fondation Regard d'Amour, Ancienne Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité*

En cette veille des élections locales de 2013, le débat sur la prise en compte du genre dans les instances de prise de décisions avec une orientation vers la parité re-surgit. Pour apporter sa contribution à l'enrichissement du débat et au renforcement de la démocratie au Bénin, la Friedrich-Ebert-Stiftung a décidé d'éditer à partir de 2013, un agenda spécifique avec publication d'articles se rapportant aux sujets les plus abordés dans les Etats qui aspirent à une vraie démocratie basée sur le respect des droits humains, la justice et l'équité, sans distinction de race ni de sexe. C'est dans ce contexte que j'ai été sollicitée pour partager avec les lecteurs, ma réflexion sur « la problématique de la prise en compte du genre dans les instances de décisions ».

Il y a certes plusieurs manières d'aborder cette problématique mais, n'étant pas strictement orientée vers une démarche méthodologique qui s'impose, je me

donne la liberté d'aborder la question sous un angle qui peut être objet de polémique. C'est sans doute un choix risqué parce qu'il prend pour cible une catégorie de personnes qui peuvent se sentir attaquées et contrattaquer. Ces personnes peuvent être aussi bien de sexe masculin que féminin. De toutes les façons, la question de genre en politique ou de participation de la femme à la prise de décision a toujours suscité des débats avec une divergence des points de vue. Il n'y a donc pas lieu à s'inquiéter des réactions contradictoires qui sont toujours de nature à faire avancer la démocratie.

Je voudrais pour commencer rendre un hommage mérité à tous ces hommes et femmes qui ont constamment lutté sous tous les cieux, pour la reconnaissance de l'égalité de droit à tous les citoyens sans distinction de race, ni de sexe.

Si l'on parle encore de la problématique de la prise en compte du genre dans les instances de décisions, c'est évidemment dans le

domaine politique car dans beaucoup d'autres domaines, il y a longtemps que la femme détient le pouvoir de décision. En matière politique, le débat est généralement désorienté par les hommes qui ont peur de perdre une parcelle du pouvoir d'Etat en préférant développer les faiblesses biologiques et intellectuelles de la femme ainsi que les contraintes résultant des traditions qu'ils ont instaurées dans la société en défaveur de la femme pour se donner bonne conscience. Plutôt que d'agir sur les normes sociales moyenâgeuses devenues anachroniques avec les exigences de la démocratie, pour bénéficier de la participation de la femme à la construction de cette démocratie convoitée de tous, et aux chantiers du développement, ils préfèrent évoquer le poids socio-familial et les freins qu'eux-mêmes constituent pour la femme en l'empêchant d'émerger du carcan familial.

Je ne veux donc pas détourner ma plume de l'essentiel en tombant dans le piège de la distraction qui oppose la femme aux femmes ou s'appuie sur son faible niveau d'éducation pour l'écarter des

sphères de prise de décision. Parmi tous ces élus communaux et locaux dont la majorité délivre sans aucune vérification d'identité des certificats de résidence et des possessions d'état, combien de femmes compte-t-on ? C'est dire que l'analphabétisme, le bas niveau d'éducation et la médiocrité dans l'administration ne sont pas l'apanage des femmes.

Dieu nous a créés selon la loi de la parité et tant que nous ne l'admettrons pas sur le plan socio-politique, notre monde sera toujours un monde déséquilibré et vulnérable, constamment menacé, avec des foyers de tension un peu partout. Nous n'avons pas besoin de nous placer devant un miroir pour réaliser que tout est en paire en nous et que dès que l'autre moitié de « cette parité » est affaiblie, nous devenons vulnérables. Le créateur a différencié la femme de l'homme pour faire comprendre à ce dernier qu'il a besoin de « son autre moitié » pour son équilibre dans la vie et le développement de l'humanité. Les hommes l'ont si bien compris que sur le plan micro, il leur est impossible de se prendre en charge et de se réaliser sans s'appuyer sur une femme qui dé-

cide de tout pour eux : de ce qu'ils vont manger, de quand, comment et dans quoi ils vont le manger ; de ce qu'ils vont boire, où, quand et comment ? Etc.

Quand on entre dans un ménage, en l'absence de la femme, l'homme est égaré ; il ne sait quoi manger même si la maison est remplie de provision, il ne sait pas comment mettre le drap, même si tout le linge blanchi est à portée de sa main, il ne se retrouve pas dans les assiettes et le couverts, même si tous les jours la vaisselle et le rangement se font en sa présence. Incapable de se prendre en charge dans sa propre maison où il se fait passer pour le maître absolu, en l'absence d'une maîtresse de maison, il fait appel à la femme du dehors, à la fille, à la sœur, à la cousine, à la bonne à tout faire... et avec cela, « Messieurs les Chefs de Famille », vous pensez détenir le pouvoir absolu de décision ? Non ! Il est temps de vous rendre à l'évidence, de prendre de la hauteur pour comprendre que la revendication de la parité est une question de justice et d'équité.

Qu'il vous souvienne que dans la Constitution étasunienne de 1787,

et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en France, on ne parlait que de l'homme « h » qui plus a la peau blanche. Les noirs, descendants d'esclaves, analphabètes et ignorants des règles de la noblesse et d'administration ne pouvaient prétendre, ni aux droits de vote, ni à l'accession à un poste conférant quelque pouvoir de décision. Les hommes noirs et les femmes noires et blanches étaient rangés dans le même panier. Ces hommes et ces femmes se sont-ils résignés ? Non ! Sinon, le plus puissant des Etats de la planète n'aurait pas eu un Chef noir avec une épouse noire et rien que des filles noires avec comme Secrétaire d'Etat, une femme. Les luttes ont permis les révisions successives de la constitution américaine qui a fini par admettre l'égalité de droit à tous les citoyens, sans distinction de race, ni de sexe.

La France et tous les pays aujourd'hui dits développés sont passés par la même étape. Ils ont résisté devant les diverses revendications féminines et féministes avant de commencer timidement par admettre au début et tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, la reconnais-

sance du droit à la citoyenneté avec possibilité d'élire et de se faire élire à la femme au même titre que l'homme.

Prenant du temps, pour amorcer le développement, on comprend que les pays africains soient encore à la traîne par rapport à la question de la prise en compte du genre dans les instances de prise de décision, notamment la question de la parité. Mais si l'Afrique veut faire du troisième millénaire, son époque d'émergence, les responsables à tous les niveaux, quelque soit leur degré de conservatisme et leur qualité de gardien des traditions, doivent se prononcer favorablement sur la recevabilité de la question de parité et en étudier les modalités pratiques de sa légalisation et mise en œuvre.

Au Bénin, les revendications sur la parité datent des années 90 au lendemain de l'orientation politique tournée vers la démocratie. Depuis une décennie, avec la mise en application de la décentralisation, la question piétine tout simplement parce que les élus nationaux (exécutif et législatif) ainsi que leurs conseillers antiféministes ne sont pas encore prêts à com-

prendre qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs tout comme on ne fait pas de la démocratie et du développement en essayant d'évincer plus de la moitié des ressources humaines disponibles et disposées à apporter leur pierre à l'édifice.

Alors, trêve de commentaires ! Osons... Que dis-je ? Non ! Plutôt Excellence Monsieur le Président, Honorables Députés, osez enfin évoluer dans le débat pour finalement réviser la Constitution, sans manipulation, dans le respect des acquis de la démocratie, dans l'intérêt du peuple, et adopter une loi sur la parité pour favoriser la participation courageuse de la femme à la prise de décision et au renforcement de l'Etat de droit au Bénin.

# FÉV/MAR

2013

« Après avoir étudié la condition des femmes dans tous les temps et dans tous les pays, je suis arrivé à la conclusion qu'au lieu de leur dire bonjour, on devrait leur demander pardon. »  
(de Vigny)

**25** Lundi

**26** Mardi

**27** Mercredi

**28** Jeudi

**1** Vendredi

**2** Samedi

**3** Dimanche

*FÉV/MAR*

*2013*


MAR

2013

4 Lundi

5 Mardi

6 Mercredi

7 Jeudi

8 Vendredi Journée Internationale de la Femme

9 Samedi

10 Dimanche



*MAR*

*2013*


*MAR*

*2013*

**11** Lundi

**12** Mardi

**13** Mercredi

**14** Jeudi

**15** Vendredi

**16** Samedi

**17** Dimanche

*MAR*

*2013*


*MAR*

*2013*

**18** Lundi

**19** Mardi

**20** Mercredi

**21** Jeudi

**22** Vendredi

**23** Samedi

**24** Dimanche

*MAR*

*2013*


*MAR*

*2013*

<p><b>25</b> Lundi</p>	<p><b>26</b> Mardi</p>								
<p><b>27</b> Mercredi</p>	<p><b>28</b> Jeudi</p>								
<p><b>29</b> Vendredi</p>	<table border="1"><tr><td data-bbox="790 1489 1109 1601"><p><b>30</b> Samedi</p></td><td data-bbox="1109 1489 1428 1601"></td></tr><tr><td colspan="2" data-bbox="790 1601 1428 1780"></td></tr><tr><td data-bbox="790 1780 1109 1892"><p><b>31</b> Dimanche</p></td><td data-bbox="1109 1780 1428 1892"></td></tr><tr><td colspan="2" data-bbox="790 1892 1428 2078"></td></tr></table>	<p><b>30</b> Samedi</p>				<p><b>31</b> Dimanche</p>			
<p><b>30</b> Samedi</p>									
<p><b>31</b> Dimanche</p>									

*MAR*

*2013*


# AVR

« J'ai lu beaucoup d'ouvrages sur la révolution. Il est temps à présent d'en lire sur le développement et la démocratie. »

(Joseph Kabila)

## 2013

<b>1</b> Lundi <i>Lundi de Pâques</i>	<b>2</b> Mardi
<b>3</b> Mercredi	<b>4</b> Jeudi
<b>5</b> Vendredi	<b>6</b> Samedi <b>7</b> Dimanche



*AVR*

*2013*


*AVR*

*2013*

**8** Lundi

**9** Mardi

**10** Mercredi

**11** Jeudi

**12** Vendredi

**13** Samedi

**14** Dimanche

*AVR*

*2013*


*AVR*

*2013*

<b>15</b> Lundi	<b>16</b> Mardi	
<b>17</b> Mercredi	<b>18</b> Jeudi	
<b>19</b> Vendredi	<b>20</b> Samedi	
	<b>21</b> Dimanche	

*AVR*

*2013*


AVR

2013

<b>22</b> Lundi	<b>23</b> Mardi	
<b>24</b> Mercredi	<b>25</b> Jeudi	
<b>26</b> Vendredi	<b>27</b> Samedi	
	<b>28</b> Dimanche	

*AVR*

*2013*


# LA PLURALITE SYNDICALE EN AFRIQUE ET SES IMPACTS DANS LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS

*Par Siméon Dossou, Expert Syndical*

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle et particulièrement les années 90 ont été marquées par une démocratisation des pays africains. Ce phénomène a entraîné des changements politiques dont la finalité est le respect des droits de l'homme et de la personne, le respect des libertés, la séparation des pouvoirs, le pluralisme dans tous les domaines, des élections libres et régulières, bref les peuples ont pris en main leurs destinées.

Le monde du travail en Afrique n'a pas été en marge de ces changements. D'un monolithisme syndical caractérisé par des centrales uniques, un centralisme démocratique, une pensée unique, il est passé à un pluralisme intégral qui se place dans un contexte d'existence de plusieurs centrales ou confédérations syndicales, une pensée plurielle au regard des dispositions de la convention 87 de l'OIT.

Dans les pays francophones surtout. Il est courant de constater au niveau d'une entreprise l'existence de deux, voire de trois syndicats de base

affiliés ou non à différentes centrales ou confédérations syndicales.

La diversité et la multiplicité des organisations de travailleurs tant à la base (entreprise) qu'au niveau national n'est pas sans poser des problèmes qui peuvent se résumer comme suit :

- émiettement des forces,
- difficulté d'entente sur les revendications prioritaires et fondamentales,
- renforcement de la position du patronat,
- développement de la suspicion au sein des travailleurs,
- difficultés dans les négociations collectives,
- difficultés de parvenir à un consensus,
- perte de temps,
- etc...

Les faits montrent que les pays qui ont un fort taux de syndicalisation, où existe une complicité tacite entre les employés et les employeurs, par exemple les pays Nordiques tels que la Suède avec 70% de taux de syndicalisation ou les pays



anglophones avec des organisations syndicales en nombre réduit, sont les pays où les conflits sociaux sont rares, où le dialogue social fonctionne correctement et où le niveau de vie est assez élevé.

Par contre dans les pays où le taux de syndicalisation est assez faible, comme la France (10 à 15%) et la plupart des pays africains francophones où d'ailleurs les données statistiques relatives à la syndicalisation sont rares, nous assistons à des conflits sociaux récurrents qui, qu'on le veuille ou non, portent un coup à la productivité et par conséquent à la compétitivité de ces pays.

Avec le libéralisme économique généralisé et les contraintes de la mondialisation, la protection des droits syndicaux et des travailleurs est plus qu'une nécessité qui ne peut se faire que par le renforcement du dialogue social et de l'unité d'action au sein des syndicats où l'émiettement est général s'ils espèrent faire aboutir les revendications de leurs militants en particulier et du monde du travail en général.

S'il est vrai que ce qui caractérise l'homme c'est sa vocation

naturelle à la liberté, il va de soi que dans le monde du travail et particulièrement dans le monde syndical, cette pluralité qui est un élément d'enrichissement peut constituer un frein et peut dévier de la réussite des actions que les forces du travail essaient de mener.

L'existence d'un droit ne veut pas nécessairement dire qu'il faut l'exercer ou en abuser. Face à un employeur de plus en plus fort, la multiplicité des mouvements syndicaux n'est pas nécessairement la garantie d'une réussite des actions à entreprendre ; d'où l'obligation d'une action unitaire.

La nécessité d'une unité d'action syndicale s'impose à tous les niveaux. Elle suppose une entente entre organisations sur une plateforme revendicative minimum à défendre face à l'employeur. Une entente sur la stratégie et la conduite à tenir face à un interlocuteur qui dispose de toute sa force de négociation dans la maîtrise des dossiers engageant la vie de l'entreprise ou du service est nécessaire. Cette unité d'action est un outil très important au sein du mouvement syndical mais n'est pas sans inconvénient.

En effet, cela appelle de la part de chaque acteur un effort de renoncement de soi et une ouverture d'esprit car il y va de l'intérêt de tous. Ce processus demande du temps, induit un conflit d'intérêt, met les nerfs à fleur de peau. Dans ces conditions la réalisation des objectifs traîne.

Ces faits mettent en relief les difficultés réelles que porte en elle-même l'unité d'action dans un contexte de pluralisme syndical. La fixation des objectifs prioritaires entraîne inmanquablement l'abandon de certaines préoccupations qui dans un secteur donné pourrait être prioritaire. D'où la naissance de frustrations qu'il faudra savoir gérer. Des questions de leadership freinent également l'efficacité dans les actions qui ne permettent pas d'atteindre toujours les objectifs.

L'unité d'action appelle par conséquent un effort pour surmonter toutes ces entraves, ce qui en soi constitue une force pour les travailleurs dans la résolution de leur problème.

Le fait de travailler ensemble crée la confiance entre responsables syndicaux, entre les militants à la base. Les suspicions s'estompent

progressivement et le mouvement syndical se sent plus renforcé. Ce qui constitue une avancée qui, à long terme pourrait conduire à une unité organique tant souhaitée des organisations syndicales seule gage de réussite du mouvement syndical africain en général et africain francophone en particulier.

## Global Labour University



La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) soutient le *Global Labour University (GLU) l'Université Ouvrière Mondiale*, qui offre des programmes internationaux de maîtrise sur le travail et la mondialisation. Le programme encourage la recherche et le débat sur des politiques économiques et sociales cohérentes qui inspireraient un modèle de mondialisation durable, au plan social et environnemental. Il vise à mettre les syndicalistes en meilleure position pour engager, avec plus d'efficacité, le dialogue social, les débats publics et la mise en œuvre de mesures propres à promouvoir le travail décent et la justice sociale pour tous.

Le GLU est un réseau englobant universités, syndicats internationaux et nationaux, organisations de la société civile et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il dispense un enseignement spécialisé (troisième cycle) aux syndicalistes, militants et experts. Dans le cadre de l'Université ouvrière mondiale, quatre différents programmes couvrant toutes les régions du monde sont mis en œuvre:

- Le programme de maîtrise en « Economie sociale et Travail » à l'Université d'Etat de Campinas au Brésil ;
- Le programme de maîtrise en « Politiques du travail et Mondialisation » à l'Université de Kassel et à la faculté des sciences économiques de Berlin en Allemagne ;
- Le programme de maîtrise en « Mondialisation et Travail » à l'Institut Tata de sciences sociales en Inde ;
- Le programme mettant un accent particulier sur « le Travail et le Développement » à l'Université du Witwatersrand en Afrique du Sud.

Les cibles visées par ces programmes doivent avoir un intérêt particulier pour la recherche critique et les évolutions politiques à même de favoriser la dimension sociale de la mondialisation, une certaine expérience dans l'activité syndicale ou des domaines qui s'y rapportent et des connaissances solides en langue anglaise. En règle générale, les candidats sont des titulaires de la licence en sciences politiques, en sociologie, en économie et en droit ou des personnes ayant des diplômes équivalents. A titre exceptionnel les candidats ayant acquis des qualifications par l'expérience professionnelle et une formation continue peuvent également être admis.

La date-limite du dépôt des candidatures est fixée au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année pour les programmes au Brésil et en Afrique du Sud au 1<sup>er</sup> avril pour les programmes en Allemagne et en Inde.

*Pour plus d'informations veuillez visiter le site : [www.global-labour-university.org](http://www.global-labour-university.org)  
Les personnes intéressées peuvent également contacter le Bureau de la FES Cotonou*

# AVR/MAI

## 2013

« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée. »

(Vaclav Havel, ancien président tchèque)

<b>29</b> Lundi	<b>30</b> Mardi
<b>1</b> Mercredi <i>Fête du Travail</i>	<b>2</b> Jeudi
<b>3</b> Vendredi <i>Journée de la Liberté de la Presse</i>	<b>4</b> Samedi <b>5</b> Dimanche

*AVR/MAI*

*2013*


MAI

2013

<p><b>6</b> Lundi</p>	<p><b>7</b> Mardi</p>	
<p><b>8</b> Mercredi</p>	<p><b>9</b> Jeudi <i>Jour de l'Ascension</i></p>	
<p><b>10</b> Vendredi</p>	<p><b>11</b> Samedi</p>	
	<p><b>12</b> Dimanche</p>	

*MAI*

*2013*


*MAI*

*2013*

**13** Lundi

**14** Mardi

**15** Mercredi

**16** Jeudi

**17** Vendredi

**18** Samedi

**19** Dimanche



*MAI*

*2013*


MAI

2013

<p><b>20</b> Lundi <i>Lundi de Pentecôte</i></p>	<p><b>21</b> Mardi</p>
<p><b>22</b> Mercredi</p>	<p><b>23</b> Jeudi</p>
<p><b>24</b> Vendredi</p>	<p><b>25</b> Samedi</p> <p><b>26</b> Dimanche</p>

*MAI*

*2013*


# MAI/JUN

2013

<b>27</b> Lundi	<b>28</b> Mardi								
<b>29</b> Mercredi	<b>30</b> Jeudi								
<b>31</b> Vendredi	<table border="1"><tr><td data-bbox="791 1489 1104 1597"><b>1</b> Samedi</td><td data-bbox="1104 1489 1426 1597"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1597 1104 1783"></td><td data-bbox="1104 1597 1426 1783"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1783 1104 1890"><b>2</b> Dimanche</td><td data-bbox="1104 1783 1426 1890"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1890 1104 2078"></td><td data-bbox="1104 1890 1426 2078"></td></tr></table>	<b>1</b> Samedi				<b>2</b> Dimanche			
<b>1</b> Samedi									
<b>2</b> Dimanche									

*MAI/JUN*

*2013*


## **Programme de Formation de l'OIT**

### **Ce qu'est le Programme.**

Le Programme de Formation pour les Travailleurs peut être considéré comme le bras armé du Bureau dans le cadre de son soutien aux Activités des Travailleurs (ACTRAV) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ce programme fait partie intégrante des activités de Formation du Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) basé à Turin en Italie. Ce programme est le plus vaste qui existe dans le monde en matière de Formation pour les Travailleurs.

### **Ce que fait le Programme.**

Le programme ACTRAV – Turin répond aux besoins de formation des organisations des travailleurs dans le monde par le biais de cours de formations de haut niveau, la production de matériels didactiques, l'organisation de projets éducationnels spécifiques et l'offre de services conseils. La structure et le contenu des Programmes ont pour objectif de répondre aux principaux défis économiques, sociaux et politiques auxquels les syndicats et leurs adhérents font face dans un contexte de mondialisation et de changements rapides. D'où l'attention toute particulière portée sur les Normes Internationales du Travail (NIT), la Liberté syndicale et l'agenda du Travail Décent. Le programme s'adresse essentiellement aux syndicats des pays en développement et à ceux des pays émergents.

### **Les participants**

Chaque année, environ 1500 syndicalistes bénéficient des cours et des expériences accumulées durant le Programme de Formation Syndicale ACTRAV à Turin dans d'autres régions du monde. En outre, environ 500 autres syndicalistes participent à d'autres activités de formation organisées par les autres départements du Centre de Formation de Turin.

Les participants au programme de Formation Syndicale ACTRAV-Turin proviennent d'organisations basées dans les pays émergents et en déve-

loppement. Le processus par lequel ils sont choisis pour participer à une activité est le suivant :



La Secrétaire du groupe des travailleurs de l'OIT, sélectionne les organisations qui sont invitées à envoyer des participants à une activité. Ces organisations sont principalement des organisations syndicales nationales. Elles sont invitées à désigner

deux candidats : un homme et une femme, tous les deux âgés de moins de 45 ans. Ensuite, le responsable de l'activité (le formateur chargé de l'organisation de l'activité), choisit le/la participant(e) qui devra bénéficier de la formation.

Les syndicalistes souhaitant prendre part aux activités du programme devront indiquer leur volonté à leur organisation syndicale nationale. Aucun participant n'est autorisé à s'inscrire directement, sans subir les exigences du processus décrit ci-dessus.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site :  
[http://actrav.itcilo.org/index\\_fr.php](http://actrav.itcilo.org/index_fr.php)

# JUN

## 2013

« Le gouvernement a pour mission de faire  
que les bons citoyens soient tranquilles et  
que les mauvais ne le soient pas. »  
(Georges Clemenceau)

<b>3</b> Lundi	<b>4</b> Mardi	
<b>5</b> Mercredi	<b>6</b> Jeudi	
<b>7</b> Vendredi	<b>8</b> Samedi	
	<b>9</b> Dimanche	



*JUN*  
*2013*


*JUN*

*2013*

**10** Lundi

**11** Mardi

**12** Mercredi

**13** Jeudi

**14** Vendredi

**15** Samedi

**16** Dimanche

*JUN*  
*2013*


*JUN*

*2013*

**17** Lundi

**18** Mardi

**19** Mercredi

**20** Jeudi

**21** Vendredi

**22** Samedi

**23** Dimanche

*JUN*  
*2013*


*JUN*

*2013*

**24** Lundi

**25** Mardi

**26** Mercredi

**27** Jeudi

**28** Vendredi

**29** Samedi

**30** Dimanche

*JUN*  
*2013*


# L'ACCES AUX MEDIAS DU SERVICE PUBLIC AU BENIN ET AU TOGO

*Par François Awoudo*

*Journaliste et Consultant en médias et communication*

Au regard des enjeux qu'il recouvre, l'accès aux médias de service public est une exigence démocratique. A l'instar de la Constitution du Bénin, celle du Togo en a également fait une option claire. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a été fort opportunément instituée pour, entre autres, veiller «à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication».

La notion d'accès équitable est relative à toute période ordinaire par rapport à celle des élections politiques. Appliquée aux contextes béninois et togolais, elle donne droit aux partis politiques et aux composantes de la société civile, d'une part, de bénéficier d'un temps d'antenne mensuel calculé en minute, sur la télévision nationale, la radio nationale et, d'autre part, de disposer d'un espace estimé en nombre de mots dans les colonnes du quotidien national béninois « La Nation ». Aux termes de la décision organisant ce droit, chaque parti politique ou chaque alliance de par-

tis représentés à l'Assemblée nationale a droit à deux (02) minutes par député et par mois. Les formations politiques légalement constituées et non représentées à l'Assemblée nationale disposent collectivement d'un forfait mensuel de trente (30) minutes à la télévision nationale. Il en est de même à la radio nationale. Quant à la société civile, toutes ses composantes ont droit collectivement à soixante minutes mensuelles sur la télévision nationale et autant de temps à la radio nationale.

La décision de l'institution de régulation des médias fixe, par ailleurs, le calibrage des reportages classiques, entre trois et cinq minutes sur chacun des médias du service public tandis que dans « La Nation », aucun reportage sur des activités de formations politiques ou de composantes de la société civile, ne doit dépasser un quart de page ou cinq cent mots dans le quotidien « La Nation », avec un maximum de trois couvertures médiatiques par entité et par mois. Aucun communiqué de ne doit par ailleurs dépasser deux minutes. Au Togo, la HAAC a fixé des quotas similaires pour la campagne



médiatique des élections législatives de 2007. Mais le temps d'antenne affecté à chaque groupe de formations politiques en lice varie de trois à dix minutes sur Radio-Lomé, Radio-Kara et la télévision togolaise selon qu'elles présentent des candidats dans les deux tiers ou le tiers des circonscriptions électorales, par exemple.

### ***La « Une » pour le Chef de l'Etat***

Pour peu que leurs activités entrent dans le cadre de leurs attributions légales respectives, l'Exécutif et les autres institutions de la République ne sont pas concernés par les limitations fixées dans les décisions des institutions de régulation des médias. Cette prérogative donne lieu à des constats parfois gênants. Tandis que la HAAC du Togo constate qu'aucun temps d'antenne n'a été réservé aux formations politiques (pouvoir et opposition) sur Radio-Lomé au cours du deuxième semestre de l'année 2011, l'Exécutif a eu droit à 04 heures 28 minutes 20 secondes. Enfin, la HAAC du Togo a fait le constat que « *la "Une" de « Togo-Presse » est exclusivement réservée aux photos du Chef de l'Etat* ».

Il reste à apprécier précisément à quel moment le chef de l'Exécutif et les ministres du gouvernement, interviennent en tant que chefs ou militants de partis politiques pour leur opposer les restrictions de la décision de la HAAC.

Comme signalé plus haut dans le cas du Togo, en période électorale, la donne change. Il ne s'agit plus d'accès équitable mais plutôt d'égal accès des candidats, partis ou alliances de partis politiques aux médias du service public. Malgré l'existence de cette règle lors des législatives de 2007 au Togo, le RPT, parti du président à l'époque a eu droit à 23% du temps d'antenne sur la première chaîne de télévision publique togolaise contre 14% pour le Car et l'UFC, les deux principaux partis de l'opposition et 59% contre 10 et 15% respectivement pour le Car et l'UFC sur la deuxième chaîne de télévision publique TV2. Le déséquilibre est flagrant.

A défaut de déterminer avec précision les limites nettes de la période électorale, depuis quelques années, la HAAC du Bénin réglemente cette période en deux temps. D'une part, la période fiévreuse précédant immédiatement l'ouverture de la campagne électorale, puis, d'autre part,

la période de campagne électorale médiatique proprement dite. S'agissant de la présidentielle de 2011, elle a d'abord publié la décision interdisant formellement à tous les médias de « *relayer tout élément de campagne politique électorale relatif aux échéances électorales de 2011 avant les périodes prévues par les lois et règlements en vigueur* ». Les déclarations de candidatures pour les élections visées figurent au premier plan. La télévision nationale du Bénin aura violé cette décision en diffusant intégralement la déclaration de candidature du candidat Boni YAYI le 29 janvier 2011. Sommé par la HAAC de publier les déclarations de candidature des candidats Adrien Houngbédji et Abdoulaye Bio Tchane « *dans les mêmes conditions* », le directeur de l'office de radiodiffusion et télévision du Bénin (ORTB) argue de ce que l'équipe de soutien au président, candidat à sa propre succession, a payé une somme de cinq millions de francs Cfa pour avoir cet avantage. Il exige le paiement de la même somme par les deux autres candidats demandeurs. Suite à leur refus, ils n'ont pas bénéficié du même traitement. Le membre de phrase « *dans les mêmes conditions* » contenue dans la décision de l'instance de régula-

tion des médias, aura offert au directeur général de l'ORTB une échappatoire. Car, la décision réglementant la période de précampagne médiatique n'autorisait pas une « *campagne précoce, même payée* ». Et cela méritait une sanction exemplaire. Ensuite, lors de la diffusion de la déclaration du candidat Boni YAYI, la télévision nationale n'a pas daigné afficher la mention « *publi-reportage* » comme l'a si bien relevé la décision de la HAAC. Dès lors, la télévision nationale béninoise ne pouvait se prévaloir de sa propre turpitude pour refuser de traiter les candidats de façon égale. Mais, et cela de bonne guerre, la télévision nationale exploite la brèche qui s'offrait à elle.

La réglementation de la campagne électorale médiatique proprement dite remet les pendules à l'heure : « *le principe d'égalité entre tous les candidats doit être scrupuleusement respecté dans les programmes d'information tant à la radiodiffusion, à la télévision que dans la presse écrite de service public* ». Au premier tour, quarante cinq minutes réparties en trois tranches par candidat sur la télévision nationale et la radio nationale et 60 minutes par candidat pour le second tour du scrutin et une page entière par can-

didat dans le quotidien du service public « La Nation ». A l'exception de celles impliquées dans la gestion de la période électorale, aucune institution de la République ne peut bénéficier d'un reportage de plus de 3 mn à la radio et la télévision nationale et de 1500 signes dans « La Nation ».

### ***Scrutin à un tour***

Au Bénin, pendant cette période, aucune composante de la société civile ne peut bénéficier de plus de deux reportages dans les médias du service public dans le cadre de leurs activités associatives.

Et naturellement, dans chacun des deux pays étudiés, le président de la République agissant ès qualité échappe totalement à ces restrictions. L'accès égalitaire, il faut en convenir, n'est alors qu'un idéal lorsqu'un président en exercice est candidat à sa propre succession. Dans l'absolu, il est illusoire. Ce qui peut être considéré comme normal compte tenu de ce que l'Etat ne doit pas arrêter de fonctionner et que celui qui le conduit a toujours le devoir de rendre compte au peuple.

Le très attendu débat initié par la HAAC, pour le second tour afin de rééquilibrer le jeu entre les deux

finalistes de la Présidentielle béninoise de 2011, n'a pu avoir lieu en raison du K.O. proclamé, et qui a réduit l'élection à un tour de scrutin. En attendant, les institutions de régulation de la communication doivent se montrer plus fermes vis-à-vis des responsables des médias du service public qui rechignent à respecter leurs décisions. A titre d'exemple, la Haute Autorité des Médias de la République démocratique du Congo a fermé les antennes de la télévision publique en 2006, ne serait-ce que pour quelques jours, pour discipliner ce média de service public. Au Bénin et au Togo, il ne serait pas inutile d'y penser, si cela s'avérait nécessaire.

*JUL*  
*2013*

*« Vous êtes bon lorsque vous marchez fermement vers  
votre d'un pas intrépide. Pourtant, vous n'êtes  
pas mauvais lorsque vous y allez en boitant.  
Même ceux qui boitent ne vont pas en arrière. »  
(Khalil Gibran)*

<b>1</b> Lundi	<b>2</b> Mardi
<b>3</b> Mercredi	<b>4</b> Jeudi
<b>5</b> Vendredi	<b>6</b> Samedi <b>7</b> Dimanche

*JUL*  
*2013*


*JUL*

*2013*

**8** Lundi

**9** Mardi

**10** Mercredi

**11** Jeudi

**12** Vendredi

**13** Samedi

**14** Dimanche

*JUL*  
*2013*


*JUL*

*2013*

**15** Lundi

**16** Mardi

**17** Mercredi

**18** Jeudi

**19** Vendredi

**20** Samedi

**21** Dimanche



*JUL*  
*2013*


*JUL*

*2013*

**22** Lundi

**23** Mardi

**24** Mercredi

**25** Jeudi

**26** Vendredi

**27** Samedi

**28** Dimanche

*JUL*  
*2013*


# JUL/AOÛ

2013

« On ne ment jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse. »  
(Georges Clemenceau)

<b>29</b> Lundi	<b>30</b> Mardi
<b>31</b> Mercredi	<b>1</b> Jeudi <i>Fête Nationale du Bénin</i>
<b>2</b> Vendredi	<b>3</b> Samedi <b>4</b> Dimanche

*JUL/AOU*

*2013*


*AOÛ*

*2013*

<p><b>5</b> Lundi</p>	<p><b>6</b> Mardi</p>	
<p><b>7</b> Mercredi</p>	<p><b>8</b> Jeudi <i>Jour du Ramadan</i></p>	
<p><b>9</b> Vendredi</p>	<p><b>10</b> Samedi</p>	
	<p><b>11</b> Dimanche</p>	

*AOÛ*

*2013*


AOÛ

2013

<b>12</b> Lundi	<b>13</b> Mardi	
<b>14</b> Mercredi	<b>15</b> Jeudi	Jour de l'Assomption
<b>16</b> Vendredi	<b>17</b> Samedi	
	<b>18</b> Dimanche	



*AOÛ*

*2013*


*AOÛ*

*2013*

**19** Lundi

**20** Mardi

**21** Mercredi

**22** Jeudi

**23** Vendredi

**24** Samedi

**25** Dimanche

*AOÛ*

*2013*


# AOÛ/SEP

2013

**26** Lundi

**27** Mardi

**28** Mercredi

**29** Jeudi

**30** Vendredi

**31** Samedi

**1** Dimanche

*AOÛ/SEP*

*2013*


# LES PARTIS POLITIQUES A L'EPREUVE DE L'ANIMATION DE LA VIE POLITIQUE NATIONALE AU BENIN

Par Christophe C. KOUGNIAZONDE

Professeur Assistant de Sciences Politiques et de Droit Public, Président Exécutif Académie Alioune Blondin Beye pour la Paix

L'analyse de l'animation de la vie politique par les partis politiques au Bénin est une tâche complexe, voire même délicate. Comment l'aborder sans écorcher ceux qui s'y essaient comme ils peuvent, ni ensevelir ceux qui se refusent à s'y exercer ou n'y recourent que de façon épisodique, seulement au moment des "passions collectives," est une épreuve en soi, dont les contours dépassent les contraintes liées au présent exercice qui demande une vue synthétique. Aussi me plaît-il d'examiner simplement la question dans sa généralité théorique avant de me pencher sur la contextualité béninoise et conclure par quelques recommandations.

*« Le parti est la folie de beaucoup au bénéfice de quelques-uns. »*

*(A. Pope)*

## 1. GENERALITES : DE LA FINALITE ET DES FONCTIONS DES PARTIS POLITIQUES

Plutôt que de définir ce qu'est un parti politique, je voudrais insister sur deux constats, la finalité

pour laquelle un parti politique se crée et la fonction qu'il est destiné à remplir. L'unanimité semble aujourd'hui presque totale sur la question de la finalité : un parti se crée en vue de la conquête, de l'exercice et de la conservation du pouvoir, fût-ce de façon totale ou partielle, ou, à tout le moins, pour influencer les décisions en ce qui concerne la gestion des affaires publiques. *L'intention de conquérir le pouvoir est fondamentale quant à l'existence et la raison d'être d'un parti.* On la rencontre chez la plupart des politistes qui ont cherché à appréhender la notion de parti politique. Trois illustrations empruntées respectivement à François Goguel, Georges Burdeau et André Hauriou suffiraient à éclairer ce point. Selon Goguel, un parti « c'est un groupement organisé pour *participer à la vie politique, en vue de conquérir partiellement ou totalement le pouvoir et d'y faire prévaloir les idées et les intérêts de ses membres.*» Pour Burdeau, « Constitue un parti tout groupement d'individus qui, *professant les mêmes vues politiques, s'efforcent*

de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et *en cherchant à conquérir le Pouvoir* ou, du moins, *d'influencer ses décisions* ». Quant à Hauriou, il considère le parti comme «*un groupement organisé de personnes unies par une philosophie ou une idéologie, dont elles poursuivent la réalisation, avec comme finalité la conquête et l'exercice du pouvoir* ».

Le rôle que le parti politique est appelé à jouer est lié à l'importance que l'on accorde à l'intervention des citoyens dans la vie politique : l'intensité de la participation du citoyen à la vie politique détermine l'étendue de l'activité plus ou moins essentielle des partis politiques dans la cité. C'est dire qu'il y a un lien direct entre participation citoyenne à la vie politique et le rôle du parti politique, à telle enseigne que celui-ci ne saurait, sans se renier, ni cultiver ni admettre l'aliénation de celle-là; l'avènement du parti moderne lui-même étant très lié à l'irruption des masses populaires sur la scène politique. Cette liaison a besoin d'être mise en relief pour signifier que les partis politiques doivent, avant tout, chercher à « *appréhender les volontés réelles du peuple et à les traduire dans la réalité.* »

Pour jouer efficacement ce rôle, le parti politique doit agir dans quatre directions:

- *Encadrement ou structuration de l'opinion* : les partis doivent œuvrer à structurer les élections, à en changer le sens en animant des débats d'idées autour de plateformes programmatiques avec, pour finalité, d'amener les citoyens à renoncer à des préférences absolument personnelles pour s'attacher au programme du parti. Ainsi, le parti politique devient un "créateur de discipline" au sein du corps électoral en particulier et du corps social en général.
- *Encadrement des élus*. Le but : devenir de véritables machines électorales, de telle sorte à faire oublier la personnalité du candidat au profit de l'étiquette du parti ; une nuance apparaît en ce qui concerne l'élection présidentielle, en particulier au Bénin où, depuis 1991, les sans-parti se font élire au Palais de la Marina; les groupes parlementaires, cependant, déterminent dans les faits la direction du parti.
- *Education politique*. La mission d'un parti ne se limite pas aux seuls moments des élections, comme cela tend à devenir la

norme au Bénin. Elle embrasse aussi, dans la perspective de l'élargissement de la base sociale du parti, ceux qui ne sont même pas encore électeurs, pour préparer les uns et les autres à exercer leurs responsabilités. Au-delà de l'information à prodiguer sur les décisions et les intentions du Pouvoir en place, les partis politiques doivent assurer l'éducation de la masse des citoyens et des électeurs, avec un effort spécifique et une attention particulière à l'endroit de ceux des électeurs susceptibles de devenir sympathisants ou militants ; pour ne rien des membres du parti et singulièrement de ceux d'entre eux qui exercent un mandat électif ou y aspirent.

- *Intégration sociale.* La fonction d'intégration s'exerce d'abord au niveau de l'individu, puis du groupe social et enfin de la collectivité. Sa nature et son contenu varient en fonction de la taille et de l'idéologie du parti, sa position sociale ou sa fonction politique. En tout état de cause, les partis devraient se considérer comme :

- des facteurs de socialisation de l'individu pour le faire passer "de la nature à la culture" ;
- des moyens pour transcender les conflits catégoriels et les revendications particulières. Dans une démocratie néolibérale, comme au Bénin, les partis politiques doivent tout spécialement aider à modérer les conflits d'intérêt ou de classe en les canalisant ; des corps intermédiaires entre le citoyen et le Pouvoir ; ceci s'adresse en particulier aux partis d'opposition, qui doivent fonctionner comme autant d'exutoires des frustrations et de moyens de canalisation des revendications de ceux qui sont opposés au Pouvoir.

## **2. L'ANIMATION DE LA VIE POLITIQUE AU BENIN**

En République du Bénin, le constituant a compris le lien direct qui existe entre partis politiques et suffrage, pour « conférer un surcroît d'autorité légitime à ceux qui exercent le pouvoir, et réactiver chez les gouvernés le sens de leur appartenance au grand groupe grâce à l'exercice collectif d'une prérogative partagée.» Il a également compris cette autre fonction de *responsabilisation* mise en relief par Stuart Mill



qui percevait le vote comme « un moyen de cultiver l'esprit public et l'intelligence politique. »

Cette intelligence profonde de l'utilité des partis politiques comme instruments permettant au pouvoir de suffrage de s'organiser spontanément a été traduite dans la Constitution du 11 décembre 1990 qui dispose en son article 5: « *Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la Charte des Partis politiques, ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité territoriale et la laïcité de l'Etat* ». En fait, cette lecture de la relation entre partis politiques et suffrage n'est pas nouvelle au Bénin. L'innovation de 1990 a été d'avoir introduit dans la formule, quasi-permanente depuis 1959, l'exigence d'une *Charte* qui détermine les conditions dans lesquelles les partis vont désormais se former et exercer leurs activités.

Cette Charte a vu le jour avec la promulgation de la Loi N° 2001/21 du 23 février 2003. Elle renforce les dispositions constitutionnelles à cet égard et répond aux préoccupations relatives aux fonctions d'animation

de la vie politique. Aussi peut-on lire dans son article 2:

*Les partis politiques sont des groupements de citoyens, formés en vue de promouvoir et défendre des projets de sociétés et des programmes politiques dans le cadre de la Constitution du 11 décembre 1990 et des lois subséquentes. Dans leur vocation à conquérir le pouvoir d'Etat ou à participer à la représentation du peuple au niveau local et national, ils concourent à la formation de la volonté politique et à l'expression du suffrage universel par des moyens démocratiques et pacifiques, entre autres, en :*

- *stimulant et approfondissant l'éducation civique ;*
- *encourageant la participation active des citoyens à la vie politique ;*
- *formant des citoyens capables d'assumer des responsabilités publiques ;*
- *participant aux élections locales et nationales par la présentation de candidats ;*
- *contribuant à l'animation politique au parlement, au gouvernement et dans la vie publique ;*

- *veillant à une liaison entre le peuple et les organes de l'Etat.*

Il ressort clairement de ce texte que le législateur, comme le constituant béninois, a bien compris les exigences théoriques de l'animation de la vie politique dans une démocratie libérale pluraliste. Toutefois, si gouverner revient à structurer le champ d'action éventuel des autres, il y a lieu de chercher à vérifier si l'on conforme le geste à la parole au Bénin, si un vertige du néant ne menace pas qui veut saisir l'action des partis à la lumière de la Charte.

Néanmoins, une évaluation détaillée de la dynamique de l'animation de la vie politique par les partis dépasse le cadre étroit de ce travail. Un regard rétrospectif sur le parcours de l'action des partis politiques de 1991 à ce jour permet de constater globalement que le bilan de leur animation de la vie de la nation laisse à désirer. En effet, en dehors des périodes électorales, on note seulement deux sites principaux d'animation de la vie publique : le parlement et le gouvernement. Or, si les députés peuvent se réclamer organiquement de partis politiques dont ils entendent vendre l'étiquette et l'image dans

leur comportement quotidien, surtout lors des délibérations de la représentation nationale, il n'en est pas de même des membres du gouvernement qui se réclament du Chef de l'Etat, lequel devrait se placer –et le fait parfois au-dessus des partis politiques.

Le bilan de l'animation de la vie politique nationale n'apparaît donc pas satisfaisant. En dehors de ces deux *loci* où l'on peut observer le phénomène se manifester, et hormis les périodes électorales, rares sont les occasions où les partis entreprennent l'une ou l'autre des tâches définies plus haut. Ils ne sont pas nombreux ceux des partis béninois qui organisent des universités d'été, des retraites de formation et de réflexion, ou engagent une campagne nationale de vulgarisation, de popularisation d'un texte de loi voté, de promotion et de défense d'un idéal philosophico-politique, économique ou socioculturel. La politisation à outrance de la vie publique nationale et l'achat des consciences n'autorisent point à lire les fréquents mouvements de masse (marches de soutien et autres manifestations populaires) comme l'expression spontanée ou le produit évident de l'activité de mobilisation et d'animation du corps social ou de

l'électorat par un camp ou par un autre. Le tableau apparaît ainsi sombre dans son ensemble. Au point où d'aucuns situent les rapports citoyens-acteurs politiques quelque part entre "méfiance et défiance." Les citoyens eux-mêmes se comparent, dans le système politique national, à des "vidomingon" victimes d'une démocratie tutélaire leur imposant plus qu'ils ne puissent êtreindre.

Le système a-t-il échoué ? Faut-il donner raison à Gaetano Mosca qui avait conclu que le vote des masses populaires ne change pas fondamentalement la distribution oligarchique du pouvoir, stigmatisant ainsi le suffrage comme simagrée inutile et inopérante, ou plutôt condamner "l'emprise de l'idéologie dominante sur le peuple" ? Ou doit-on affirmer, avec les penseurs socialistes, que pour amener la solution du problème social la généralisation du droit de suffrage doit s'accompagner d'une généralisation de l'instruction ? A quoi serait dû l'écart entre la loi et le comportement effectif des partis politiques béninois ?

Si la présence massive, continue et effective des organisations de la société civile sur la scène politique na-

tionale constituait un indicateur, elle ne ferait pas pencher la balance de l'animation de la vie politique nationale en faveur de ces acteurs ayant reçu compétence constitutionnelle à cette fin, les partis politiques.

D'aucuns imputent le succès limité noté à "l'inconsistance des partis politiques béninois" et leur « méconnaissance de ce qu'ils doivent être. » Pour d'autres, c'est la conséquence du pouvoir corrosif, corruptif et corrompateur de l'argent. Ainsi, même les partis "sains," les "partis d'intellectuels, ... généralement d'envergure nationale," ne réussissent pas à inscrire leurs empreintes sur le mur de la démocratie béninoise, tant **le cadre national est « perverti par l'argent »** : « *Nul aujourd'hui ne peut se faire élire député s'il refuse, obstinément et par principe, d'acheter les consciences. Le ver est certainement dans le fruit. C'est pour cela que des partis politiques envoient, à l'Assemblée Nationale, des députés peu ou pas lettrés, incapables de soutenir un débat sur une question d'intérêt national. Le pouvoir de l'argent corrompt les mœurs politiques et dénature la démocratie pluraliste* ». Les partis politiques eux-mêmes ne sont pas à l'abri des conséquences d'un tel état de choses. Certains voient les rai-

sons de la situation ambiante dans : la vie et le dysfonctionnement des partis ; la phobie régnante à l'égard des partis de "tendance nationale, avec une assise politique réelle et une surface électorale continuellement avérée ;" et la non-limitation de l'accès à la fonction présidentielle aux seuls partis politiques.

« Loin d'épuiser une matière, on doit n'en prendre que la fleur. »  
(Jean de La Fontaine)

### 3. QUE CONCLURE ET QUE FAIRE ?

J'ai fait observer ailleurs que les partis politiques ne sont pas démocratiques par essence ni en soi et peuvent devenir obstacles à l'expression plurielle de l'opinion; et qu'en conséquence, il faut démocratiser les partis politiques, tant dans leur mode de création, de recrutement, de fonctionnement que dans la façon dont ils sont gérés, administrés, dirigés. Car, n'oublions pas, après tout, qu'un parti politique « est une machine à fabriquer la passion collective, une organisation construite de manière à exercer une pression sur la pensée de chacun des êtres qui en sont membres, [et dont] ..., *en dernière analyse, l'unique fin ... est sa propre croissance, et cela sans*

*aucune limite.*» En fait, l'expérience historique révèle que « *si les partis politiques sont indispensables dans une démocratie, ils peuvent également devenir dangereux, notamment lorsqu'ils poursuivent des buts antidémocratiques ou lorsqu'ils se mettent au service d'une puissance étrangère.*»

Ce que le peuple attend des partis politiques ?

Les suggestions que l'on entend ici et là en vue de l'amélioration de l'action des partis en général et au regard de l'animation de la vie politique nationale sont nombreuses. Elles peuvent se résoudre en trois rubriques: (1) l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, la formation des cadres et des membres des partis ; (2) le règlement lucide de la question du financement des partis et du statut de l'Opposition, la séparation de la politique des "affaires" ; (3) le renforcement des conditions de création des partis, la constitution de grands ensembles politiques, et l'institutionnalisation de l'administration des partis.

A cette batterie de recommandations, j'ajouterais la nécessité de : (1) imposer aux partis politiques la Nation comme cadre d'opération et

d'action et faire respecter par tous les acteurs politiques et sociaux son caractère sacré; (2) rétablir la primauté de l'intérêt public/l'intérêt national sur les intérêts privés, individuels, sans toutefois sacrifier ceux-ci à ceux-là ; (3) dépolitiser la fonction publique nationale.

Pour aboutir, ces recommandations appellent à réformer la Charte des partis. Les partis resteront libres dans leur création, mais devront : (1) adopter une organisation interne qui réponde aux principes démocratiques ; (2) rendre compte publiquement de l'origine et de l'affectation de leurs ressources ; (3) poursuivre des objectifs conformes au maintien de l'ordre démocratique. La nouvelle Charte doit établir un statut financier strict, visant à : régler la question du financement de la vie des partis et en assurer la transparence, réaliser une plus grande égalité entre les partis, éliminer la corruption (pratiquée dans l'intérêt du parti ou dans le but d'un enrichissement personnel). Le financement des campagnes électorales doit également être pris en compte et réglementé par le statut financier qui mettra en place un système de surveillance du patrimoine personnel des titulaires de mandats

électifs nationaux, municipaux ou locaux.

En définitive, la sauvegarde de la démocratie et de la primauté de l'intérêt général commande que la vie et le fonctionnement des partis politiques obéissent à quatre principes fondamentaux: la liberté de création, le droit à un financement public, la réglementation stricte du financement d'origine privée et l'obligation de reddition de comptes.

SEP

« La haute politique n'est que le bon sens appliqué aux  
grandes choses »  
(Napoléon Bonaparte)

2013

2 Lundi	3 Mardi
4 Mercredi	5 Jeudi
6 Vendredi	7 Samedi 8 Dimanche

*SEP*

*2013*


*SEP*

*2013*

**9** Lundi

**10** Mardi

**11** Mercredi

**12** Jeudi

**13** Vendredi

**14** Samedi

**15** Dimanche

Journée de la  
Démocratie



*SEP*

*2013*


*SEP*

*2013*

**16** Lundi

**17** Mardi

**18** Mercredi

**19** Jeudi

**20** Vendredi

**21** Samedi

**22** Dimanche

*SEP*

*2013*


*SEP*

*2013*

<p><b>23</b> Lundi</p>	<p><b>24</b> Mardi</p>								
<p><b>25</b> Mercredi</p>	<p><b>26</b> Jeudi</p>								
<p><b>27</b> Vendredi</p>	<table border="1"><tr><td data-bbox="790 1489 1109 1601"><p><b>28</b> Samedi</p></td><td data-bbox="1109 1489 1428 1601"></td></tr><tr><td data-bbox="790 1601 1109 1780"></td><td data-bbox="1109 1601 1428 1780"></td></tr><tr><td data-bbox="790 1780 1109 1892"><p><b>29</b> Dimanche</p></td><td data-bbox="1109 1780 1428 1892"></td></tr><tr><td data-bbox="790 1892 1109 2078"></td><td data-bbox="1109 1892 1428 2078"></td></tr></table>	<p><b>28</b> Samedi</p>				<p><b>29</b> Dimanche</p>			
<p><b>28</b> Samedi</p>									
<p><b>29</b> Dimanche</p>									

*SEP*

*2013*


SEP/OCT

« La langue qui fourche fait plus mal  
que le pied qui trébuche. »  
(Proverbe africain)

2013

30 Lundi

1 Mardi

2 Mercredi

3 Jeudi

4 Vendredi

5 Samedi

6 Dimanche

*SEP/ OCT*

*2013*


*OCT*

*2013*

**7** Lundi

**8** Mardi

**9** Mercredi

**10** Jeudi

**11** Vendredi

**12** Samedi

**13** Dimanche



*OCT*

*2013*


OCT

2013

**14** Lundi

**15** Mardi

*Jour de la Tabaski*

**16** Mercredi

**17** Jeudi

**18** Vendredi

**19** Samedi

**20** Dimanche

*OCT*

*2013*


OCT

2013

**21** Lundi

**22** Mardi

**23** Mercredi

**24** Jeudi

**25** Vendredi

**26** Samedi

**27** Dimanche

*OCT*

*2013*


# LA PROBLEMATIQUE DE LA REDDITION DES COMPTES DANS LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

*Par Maxime Bruno Akakpo  
Conseiller à la Cour Suprême*

La reddition des comptes, selon l'expression consacrée, s'entend de ***l'obligation de répondre d'une responsabilité qui a été conférée.*** Elle implique formellement l'existence de deux parties: une qui attribue des responsabilités (entendez des charges) et une autre qui, en les acceptant, s'engage à faire rapport sur la façon dont elle les a exercées. La reddition des comptes est un volet indissociable de l'exécution d'une charge, d'un mandat; en l'absence même de tout soupçon de mauvaise exécution.

La démocratie, c'est-à-dire le régime politique dit du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, a pour socle la reddition des comptes.

En effet, comme le disait Montesquieu: *« le peuple doit faire par lui-même tout ce qu'il peut faire et, ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse faire par ses représentants ou ses ministres. »*

En réalité, il est difficile de voir tout le peuple s'occuper directement, par lui-même et en temps réel de la gestion des affaires de la cité. Aussi a-t-il recours à des compatriotes élus ou nommés pour agir en ses lieux et place, à charge pour ceux-ci de lui rendre compte. C'est ce que traduit l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789: « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.»

Le jeu démocratique cesse lorsque les élus et autres personnes mandatées pour l'administration de la cité oublient ou refusent de rendre compte au citoyen de l'exécution du mandat qui leur a été confié.

On retrouvera donc la reddition des comptes en toute matière et tout secteur de la vie publique : politique, économique, financier, social etc.

Mais s'il est un domaine où la reddition des comptes est capitale, c'est bien celui des finances. Les

finances sont considérées comme le passage obligé de toute action. On dit que l'argent est le nerf de la guerre. Il est même malheureusement le responsable des crises les plus sérieuses de l'humanité y compris celle qui accoucha de la révolution française de 1789 qui engendra la démocratie.

En effet, les ressources publiques étant la propriété des citoyens d'un pays, leur utilisation par des personnes désignées doit faire l'objet d'un compte rendu aux citoyens.

Quel que soit le pays, la constitution a prévu des dispositions strictes pour autoriser la perception des impôts et taxes chez les citoyens, leur utilisation par les gestionnaires et la reddition des comptes. Elle a aussi conçu un dispositif impliquant les trois piliers démocratiques: le pouvoir législatif constitué des élus du peuple qui, par le vote de la loi de finances de l'année met les ressources à la disposition du pouvoir exécutif, lequel exécute le budget voté suivant les autorisations budgétaires et en rend compte à la

Représentation nationale pour le règlement.



Dans ce dispositif, la Juridiction financière (Cour des comptes) est chargée de contrôler l'exécution du budget et de fournir au Parlement, les informations nécessaires pour fonder son appréciation sur l'utilisation des crédits et le vote de la loi de règlement qui constitue un instrument privilégié de la reddition des comptes en matière financière. Ces informations, ainsi que celles produites par l'Exécutif devraient être mises à la disposition des citoyens et nourrir les débats de ceux-ci car, ne l'oublions pas, la reddition des comptes est en dernier ressort destinée aux citoyens, mandataires des gestionnaires publics, qu'ils soient élus ou nommés.

Il faut surtout retenir qu'une bonne reddition de comptes suppose certains préalables :

- des mandats clairs : les rôles et les responsabilités des parties à une relation redditionnelle doivent être bien compris et acceptés ;
- la clarté des attentes de résultats : les objectifs poursuivis, les réalisations attendues et les contraintes à respecter (Plans stratégiques) doivent être compris et acceptés ;
- l'application de bonnes normes de gestion : un management performant des ressources et un bon suivi-évaluation prépare à une bonne reddition de comptes ;
- la crédibilité de l'information produite et communiquée : il faut présenter l'information à qui de droit, au moment opportun pour faire la preuve des résultats obtenus et des leçons apprises pour les améliorations futures ;
- l'application de sanctions (positives et négatives) : une bonne reddition de comptes doit donner lieu à une appréciation des résultats par qui de droit.

Si, comme on l'a vu, l'objectif recherché dans la reddition des comptes n'est pas la punition du gestionnaire, il n'en demeure pas moins qu'elle peut permettre de relever des cas de mauvais emplois de fonds publics. C'est peut-être pour cette raison qu'elle n'est pas, comme son corollaire le contrôle, vraiment désiré.

Au total, la reddition de comptes n'est pas une notion tout à fait simple. Sa mise en œuvre trébuche sur plusieurs obstacles dans des pays comme le Bénin, où la démocratie est encore balbutiante. Au nombre des obstacles recensés, on retiendra l'apathie des citoyens et le refus du jeu démocratique par les élus et autres responsables publics. Il n'y a pourtant pas de démocratie sans reddition de compte.



## Bourses de la Friedrich-Ebert-Stiftung

Sous réserve de certaines conditions, l'opportunité est offerte aux ressortissants des pays africains d'obtenir des bourses d'études de la FES y compris pour la réalisation d'une thèse en Allemagne s'ils étudient déjà en Allemagne ou s'ils ont déjà obtenu une inscription dans une université allemande pour les études doctorales.

Les bourses d'études de la Friedrich-Ebert-Stiftung ne couvrent pas seulement le soutien financier mais prennent également en charge un vaste programme de séminaires qui aide au renforcement des compétences sociales et professionnelles des bénéficiaires de bourses et à leur orientation individuelle par plus de 400 mentors nationaux.



Pour bénéficier effectivement d'une bourse d'études, il est indispensable que le candidat ait de bonnes connaissances en langue allemande, précisément obtenir au moins le DSH-2 en "Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang", le niveau quatre pour le "Test Deutsch als Fremdsprache" ou le "Zentrale Mittelstufenprüfung" délivré par un Goethe Institut. De plus, il faut que les candidats aient fourni des prestations au-dessus de la moyenne dans leur école et/ou université et qu'ils s'engagent pour les valeurs de la démocratie sociale.

Les candidats intéressés peuvent déposer leur dossier de demande de bourses jusqu'à la fin du troisième trimestre de chaque année pour le bachelor et jusqu'à la fin du premier semestre pour le master.

A l'exception de la thèse de doctorat en filière médecine, des bourses d'études de la FES peuvent être obtenues pour toutes les autres matières enseignées dans les universités allemandes.

Malheureusement et aussi paradoxal que cela puisse paraître, la Friedrich-Ebert-Stiftung n'offre pas des bourses aux candidats qui n'ont pas encore commencé leurs études en Allemagne.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site :  
<http://www.fes.de/studienfoerderung>

OCT/NOV

« Il est faux et immoral de chercher à échapper aux conséquences de ses actes. »

(Mahatma Gandhi)

2013

28 Lundi

29 Mardi

30 Mercredi

31 Jeudi

1 Vendredi *Jour de la Toussaint*

2 Samedi

3 Dimanche

*OCT/NOV*

*2013*


*NOV*

*2013*

**4** Lundi

**5** Mardi

**6** Mercredi

**7** Jeudi

**8** Vendredi

**9** Samedi

**10** Dimanche

*NOV*

*2013*


*NOV*

*2013*

**11** Lundi

**12** Mardi

**13** Mercredi

**14** Jeudi

**15** Vendredi

**16** Samedi

**17** Dimanche

*NOV*

*2013*


*NOV*

*2013*

**18** Lundi

**19** Mardi

**20** Mercredi

**21** Jeudi

**22** Vendredi

**23** Samedi

**24** Dimanche



*NOV*

*2013*


# NOV/ DÉC

2013

**25** Lundi

**26** Mardi

**27** Mercredi

**28** Jeudi

**29** Vendredi

**30** Samedi

**1** Dimanche

*NOV/ DÉC*

*2013*


## New York FallAcademy



*Monsieur Clotaire A. OLIHIDE est un jeune analyste politique béninois en fonction au Secrétariat Administratif Permanent de la Commission Electorale Nationale Autonome. Il est également engagé dans plusieurs organisations de la société civile, notamment l'Organisation Non Gouvernementale CE-LIT-AFRIQUE (Campagne pour des Elections Libres et Transparentes en Afrique) et participe souvent à une émission politique quotidienne dénommée « Expression Libre » sur la Radio TOKPA 104.3 Cotonou. Après avoir bénéficié du soutien de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) pour un programme antérieure, il a été identifié pour participer à la « New York FallAcademy » qui s'est tenue en Novembre 2012. Nous avons échangé avec lui sur les expériences qu'il a vécues à New York.*

### **Peut-on savoir ce qu'est la « New York FallAcademy » ?**

Comme la plupart des pays du Sud manquent de moyens pour s'imprégner du fonctionnement des institutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ils n'ont souvent pas connaissance et ne bénéficient pas assez des riches opportunités que l'organisation pourrait mettre à leur disposition. En se basant sur ce fait, le bureau de la FES à New York (USA) a initié à partir de 2006, une conférence annuelle à laquelle participent de jeunes analystes politiques des pays en voie de développement qui auront l'opportunité de se rencontrer dans cette ville pour mieux connaître le système des Nations Unies et échanger par la même occasion leurs expériences. Le programme comporte entre autres des ateliers sur le fonctionnement et les défis de l'ONU, des échanges avec des experts et des diplomates en poste au siège des Nations Unies, un exercice de simulation d'une réunion du Conseil de Sécurité, des espaces d'échanges d'idées entre les participants et quelques visites touristiques. En cette année 2012, le thème fédérateur était « Comment tirer le meilleur profit des capacités de l'ONU ». Il importe de préciser que la conférence s'est déroulée entièrement en langue anglaise.

### **Qu'est-ce qui a attiré votre attention sur l'académie et quels sont les pré requis pour y participer ?**

En fait, j'étais déjà en contact avec le bureau de la FES Bénin qui m'avait offert l'opportunité de bénéficier en juin 2012 du programme dénommé « A la découverte de la CEDEAO » qui s'est tenu à Abuja. A mon retour, ma candidature au programme « New York FallAcademy » a été proposée.

Les conditions pour participer étaient les suivantes : être un jeune (âgé de moins de quarante ans) analyste politique reconnu provenant d'un pays en développement, justifier d'un intérêt particulier pour le système des Nations Unies et être capable de suivre la formation en langue anglaise. Puisque la FES New York se charge des dépenses de l'académie, elle procède à une sélection rigoureuse des dossiers de candidatures envoyés par les bureaux partenaires. Premièrement, il faut envoyer un curriculum vitae et une lettre de motivation. Si les documents satisfont les critères définis, on est invité à la FES Cotonou pour un entretien oral en Anglais.

### **Qu'avez-vous fait de concret à la *New York FallAcademy 2012* ?**

Après une cérémonie de bienvenue le 11 Novembre au soir, on a démarré les activités le 12 Novembre avec un programme bien fourni entre 9h30 et 17h00 tous les jours, constitué d'ateliers thématiques, de discussions avec des experts, une simulation d'une réunion du Conseil de Sécurité. J'ai eu l'opportunité, au cours de la simulation de représenter la Colombie. Ensuite, on avait du temps libre pour entrer en contact avec les autres participants (nous étions au total 19 participants dont 4 Africains) ou pour faire un peu de tourisme dans la ville de New York.

Les principaux centres d'intérêt étaient : la structure du système des Nations Unies, les développements récents et idées de réforme et le rôle nouveau des puissances émergentes - toujours analysés sous l'aspect des deux questions :

1. Comment pourrons-nous participer à l'évolution des Nations Unies ?
2. Que pourrons-nous tirer de l'ONU pour aider nos pays ?

### **L'académie a-t-elle comblé vos attentes ?**

Oui. Je voulais vraiment en savoir plus sur le fonctionnement des Nations Unies. Maintenant, je comprends que le système est très complexe et que les clés pour rendre l'organisation plus efficace résident dans les réformes envisagées tant au niveau du Conseil de Sécurité que du Conseil Economique et Social (ECOSOC). J'ai également pu nouer des contacts utiles.

### **Comment vos nouvelles expériences vont-elles influencer votre travail ?**

Comme je l'ai déjà indiqué, la meilleure connaissance que j'ai à présent des structures du système des Nations Unies m'aidera quand je travaillerai sur de nouveaux projets, soit dans ma vie associative, soit dans mes publications et émissions.

### **Votre mot de fin ?**

J'ai remarqué que tous les autres participants sont confrontés à des défis similaires aux nôtres dans leurs pays respectifs : la mauvaise gouvernance, les élections non transparentes et le déficit de vision politique claire. Ensemble, nous pourrons certainement contribuer à faire évoluer les choses.

Globalement, je peux dire que la FES NYFA 2012 était une très belle expérience!

# DÉC

## 2013

« Pour gagner, il ne suffit pas de savoir ce que veut  
l'adversaire ou l'ennemi ; il faut surtout  
savoir ce que l'on veut soi-même. »  
(Charles de Gaulle)

2 Lundi	3 Mardi
4 Mercredi	5 Jeudi
6 Vendredi	7 Samedi 8 Dimanche

*DÉC*

*2013*


*DÉC*

*2013*

**9** Lundi

**10** Mardi

**11** Mercredi

**12** Jeudi

**13** Vendredi

**14** Samedi

**15** Dimanche



*DÉC*

*2013*


*DÉC*

*2013*

**16** Lundi

**17** Mardi

**18** Mercredi

**19** Jeudi

**20** Vendredi

**21** Samedi

**22** Dimanche

*DÉC*

*2013*


DÉC

2013

23 Lundi

24 Mardi

25 Mercredi

*Jour de Noël*

26 Jeudi

27 Vendredi

28 Samedi

29 Dimanche

*DÉC*

*2013*


# DÉC/JAN

2013/14

<b>30</b> Lundi	<b>31</b> Mardi								
<b>1</b> Mercredi <i>Nouvel An</i>	<b>2</b> Jeudi								
<b>3</b> Vendredi	<table border="1"><tr><td data-bbox="791 1489 1106 1599"><b>4</b> Samedi</td><td data-bbox="1106 1489 1426 1599"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1599 1106 1783"></td><td data-bbox="1106 1599 1426 1783"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1783 1106 1892"><b>5</b> Dimanche</td><td data-bbox="1106 1783 1426 1892"></td></tr><tr><td data-bbox="791 1892 1106 2078"></td><td data-bbox="1106 1892 1426 2078"></td></tr></table>	<b>4</b> Samedi				<b>5</b> Dimanche			
<b>4</b> Samedi									
<b>5</b> Dimanche									

*DÉC/JAN*

*2013/14*


## **La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) au Bénin**

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est présente au Bénin depuis 1993. Le Bureau de la FES à Cotonou est responsable de la coordination des activités de la FES au Bénin, au Togo et au niveau régional. Au Bénin, les programmes de la FES visent à accompagner les efforts des partenaires étatiques et non-étatiques dans :

- le renforcement des capacités des parlementaires ;
- la consolidation de la liberté d'expression et le renforcement des capacités des médias pour la conduite d'investigations indépendantes ;
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile notamment sur les thématiques politiques, économiques et sociales ;
- l'émergence et la consolidation d'une culture syndicale responsable qui assure la défense des intérêts des travailleurs ;
- la promotion du jeune leadership au sein des médias, des organisations de la société civile, des syndicats et des partis politiques.

Le Bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) au Bénin est actuellement dirigé par Monsieur Constantin Grund qui agit en qualité de Représentant Résident.